

ORGANISATION DES ÉTUDES

Cette formation se déroule en 3 ans.

ENSEIGNEMENTS	
PROFESSIONNEL	GÉNÉRAL
<ul style="list-style-type: none">Techniques Sanitaires et SocialesSciences Médico-socialesBiologie humaineMicrobiologieNutritionTP hygiène des locaux et collationsEducation à la santé	<ul style="list-style-type: none">Français Histoire-GéographieMathématiquesSciences Physiques et chimieLangue vivanteEconomie GestionEducation artistiqueEducation physique et sportive

FORMATION EN ENTREPRISE

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines** réparties sur les 3 années de formation et favorise une insertion professionnelle réussie.

CERTIFICATION INTERMÉDIAIRE

BEP ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES AUX PERSONNES

LES DÉBOUCHÉS

SANS FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Agent Service Hospitalier Qualifié
- Agent spécialisé des écoles maternelles

APRÈS FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Employé, préparateur en pharmacie
- Assistant dentaire
- Conducteur ambulancier
- Agent hydrothermal

CONCOURS

- Aide Médico-Psychologique (AMP)
- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier

LES POURSUITES D'ÉTUDES

Poursuite en BTS ESF, BTS SP3S, classes préparatoires aux concours d'infirmier...

BIENVENUE AU LYCÉE PABLO PICASSO



BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

ASSP

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
ACCOMPAGNEMENT SOINS,
SERVICES AUX PERSONNES
OPTION STRUCTURE

3
ANS



LYCÉE PABLO PICASSO

64 avenue Georges Pompidou - BP 4083
24004 Périgueux

SITE : <http://www.lppicasso.com>

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves sortant de 3^{ème} de collège et les élèves ayant effectué une 2^{de} générale en lycée.



QUALITÉS REQUISES

- Bonne résistance physique
- Sens de la communication et des relations humaines
- Dynamisme, esprit d'initiative et sens des responsabilités
- Ecoute et discrétion
- Adaptabilité et maîtrise de soi
- Aptitude au travail en groupe et à l'analyse
- Sens de l'observation

Le titulaire du BAC Professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" exerce ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance dans des structures collectives (EHPAD, crèches...)

IL DOIT ÊTRE CAPABLE

- D'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des usagers
- De concevoir et mettre en oeuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie (activités d'éveil, de loisirs,...)
- De préparer et distribuer des repas et collations
- De gérer des stocks et du matériel
- De participer au contrôle et à la gestion de la qualité
- De participer à la gestion d'une équipe restreinte

Il est également amené, au sein de l'établissement employeur, à exercer des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement.

